



## Réunion du Conseil municipal Compte rendu sommaire

Le 03 juin deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 28 mai 2020 et sous la présidence de Monsieur Michel BRUNNER, dans la salle du Tennis de Table à l'Espace Boudeville de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Michel BRUNNER – Pascal VERNISSE - Annie France POUGET – Guy FRAISE – Isabelle MOULIN - Patrick AUBEL  
Aline BONNEAU – Antonia FOURNIER - Bernard NAVETAT – Fabienne DURAND – Laurent DESMYTTER - Florence EPINARD  
Martine GOULLAT – José DA SILVA – Marie-Alix BATILLAT – Grégory LOTHON – Philippe DIOGO Laurent VARLET – Marie-Sophie FERRIERE – Marjorie BLANC – Léopold GODART – Véronique VOISIN - Christophe BLANDIN.

Secrétaire de séance : Guy FRAISE.

Le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants.

**1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Conseil municipal - Désignation des délégués représentant la Commune dans les différentes structures et organismes auquel elle adhère

Le conseil municipal désigne les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein des différentes structures et organismes auquel la commune adhère.

**2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Conseil municipal - Composition des commissions communales

Le conseil municipal désigne les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein des 10 commissions communales permanentes.

**3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Conseil municipal - Composition de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal désigne les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

**4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – CCAS - Composition du conseil d'administration

Le conseil municipal désigne les 4 membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

**5 – FINANCES** – Budget 2020 - DM1 Budget principal

Les ajustements de crédits budgétaires en recettes et en dépenses font l'objet de la présente décision modificative n° 1 pour le budget principal.

**Section FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	Montant
<b>Recettes</b>		
775	Produits des cessions d'immobilisations	- 17 575 €
<b>Dépenses</b>		
022	Dépenses imprévus	- 15 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 2 575 €

**Section INVESTISSEMENT**

Compte	Opération	Libellé	Montant
<b>Recettes</b>			
021		Virement de la section de fonctionnement	- 2 575 €
024		Produits des cessions d'immobilisations	+ 17 575 €
<b>Dépenses</b>			
2158	751	Petits équipements	+ 15 000 €

**6 – FINANCES – Budget 2020 - DM1 Budget assainissement**

Pour prévoir et supporter des dégrèvements d'eau et d'assainissement, il convient d'ajuster les crédits budgétaires de la manière suivante.

**Section FONCTIONNEMENT**

Compte	Libellé	Montant
<b>Dépenses</b>		
022	Dépenses imprévues	- 1000 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1000 €

**7 – FINANCES – Budget 2020 - Annulation des loyers professionnels pendant la période du confinement**

La crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a durement touché notre économie. Beaucoup de professionnels et d'associations ont dû stopper leurs activités durant la période du 17 mars au 11 mai 2020.

Le Conseil municipal décide de faire un geste de solidarité en annulant l'équivalent de deux mois de loyers couvrant la période allant du 15 mars au 15 mai 2020 au bénéfice des professionnels et des associations locataires auprès de la Commune.

**8 – FINANCES – Tarifs municipaux - Tarif spécial lié à la crise sanitaire pour les écoles de musique et d'arts plastiques**

Depuis le début de la crise sanitaire, nos professeurs des écoles de musique et d'arts plastiques se sont adaptés et proposent des cours à distance.

Le Conseil municipal décide d'appliquer un tarif exceptionnel correspondant à la moitié d'une facturation à taux plein aux élèves des écoles de musique et d'arts plastiques pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 04 juin 2020

